

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Yahia ROUATBI (FINACO) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	1 140 853	1 070 093
Moins : amortissements		-1 053 486	-975 967
		87 367	94 126
Immobilisations corporelles	4	19 830 823	19 020 737
Moins : amortissements		-6 589 510	-5 302 900
		13 241 313	13 717 837
Immobilisations financières	5	6 748 368	8 936 697
Moins : provisions		-9 188	-9 188
		6 739 180	8 927 509
Total des actifs immobilisés		20 067 860	22 739 472
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		20 067 860	22 739 472
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	74 107 231	35 816 785
Moins : provisions		-	-
		74 107 231	35 816 785
Clients et comptes rattachés	7	124 065 989	111 472 966
Moins : provisions		-9 157 161	-8 664 954
		114 908 828	102 808 012
Autres actifs courants	8	43 279 594	29 381 596
Placements et autres actifs financiers	9	197 166	6 615 481
Liquidités et équivalents de liquidités	10	28 301 623	35 236 583
Total des actifs courants		260 794 442	209 858 457
TOTAL DES ACTIFS		280 862 302	232 597 929

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		16 000 000	16 000 000
Subventions d'investissement		2 625	3 125
Résultats reportés		3 510 690	4 502 597
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		69 513 315	70 505 722
Résultat de l'exercice		2 440 162	1 008 093
Total des capitaux propres avant affectation	11	71 953 477	71 513 815
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	-	5 450 823
Provisions	13	4 858 824	6 284 340
Total des passifs non courants		4 858 824	11 735 163
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	36 764 064	25 161 310
Autres passifs courants	15	133 098 905	115 658 835
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	34 187 032	8 528 806
Total des passifs courants		204 050 001	149 348 951
Total des passifs		208 908 825	161 084 114
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		280 862 302	232 597 929

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	142 868 079	119 127 730
Autres produits d'exploitation	18	26 973	48 013
Total des produits d'exploitation		142 895 052	119 175 743
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	38 290 446	-3 350 518
Achats d'approvisionnements consommés	19	-91 894 661	-49 528 308
Charges de personnel	20	-8 584 408	-6 287 713
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	-3 108 507	1 616 427
Autres charges d'exploitation	22	-70 580 659	-55 879 506
Total des charges d'exploitation		-135 877 789	-113 429 618
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 017 263	5 746 125
Charges financières	23	-8 632 772	-3 861 494
Produits financiers	24	11 138 522	4 976 708
Autres pertes ordinaires	25	162 763	-33 931
Autres gains ordinaires	26	6 319	304 003
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 692 095	7 131 411
Impôts sur le résultat	27	-7 251 933	-6 123 318
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 440 162	1 008 093

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 440 162	1 008 093
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		504 167	-214 802
Amortissements des subventions d'investissement		-500	-500
Variations de :			
- Stocks		-38 290 446	3 350 518
- Clients et comptes rattachés		-12 593 023	-1 770 066
- Autres actifs courants		-13 897 998	-5 618 737
- Fournisseurs et comptes rattachés		11 604 551	-1 946 933
- Autres passifs courants		18 821 762	48 298 161
- Intérêts courus		981 355	-38 763
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		1 833	-11 738
Différences de change non matérialisées / emprunts en devises		-491 683	1 378 755
Différences de change sur trésorerie en devises		-917 865	-755 146
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-31 837 685	43 678 842
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-957 823	-801 190
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	102 950
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		2 833 520	-
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-726 876	-2 732 119
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		1 148 821	-3 430 359
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		29 663 084	2 878 335
Remboursements d'emprunts (en principal)		-9 956 437	-16 483 368
Variation des crédits de gestion (principal)		-	-
Dividendes distribués		-3 381 692	-2 500 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		16 324 955	-16 105 033
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		917 865	755 146
Variation de trésorerie		-13 446 044	24 898 596
Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	41 690 958	16 792 362
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	28 244 914	41 690 958

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2022, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5 000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice ».

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- 1) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur les travaux de construction de lignes MT&BT et l'installation de transformateurs et de compteurs électriques pour les clients des zones rurales non électrifiées en Tanzanie (Round II Lot 18 & Lot 30), pour un montant de 43 938 289 403 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 90% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 53 979 KDT sur ce Projet ;
- 2) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client Électricité de Guinée et portant sur les travaux de fourniture, l'installation et la mise en service pour la réhabilitation, la densification et l'extension des réseaux électriques de la localité de Manéah (Lot 1), pour les montants de 13 862KEUR et 39 904 748 538 Francs Guinéens (GNF). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 60% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 35 714 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client CEET Togo et portant sur les travaux de réhabilitation et de renforcement des postes sources et réseaux MT&BT (Lot 3 & Lot 2), pour les montants de 11 436 KEUR et 1 825 984 865 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 80% au 31 décembre 2021 à 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 10 161 KDT sur ce Projet ;
- 4) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur la conception, la fourniture et l'installation de lignes électriques MT&BT associées pour les projets d'extension du réseau ERT III de la ligne 18 (Rwebisengo-Ntoroko) et de la ligne 19 (Kagongo-Rweshuri&Nyansimbo-Rwenkoobwa), Lot 2D, pour un montant de 3 892 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 93% au 31 décembre 2021 à 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 593 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client SERGAZ et portant sur la réalisation, pour le compte et au nom de la SOTUGAT, d'une mission de renouvellement des conventions de servitudes relatives au Gazoduc GTT II, pour un montant de 12 600 KDT. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 41% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 5 237 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur la conception, la fourniture et l'installation de réseaux MT et le raccordement des consommateurs dans les territoires de desserte centrale et du nord-ouest (Kassanda, Kyankwanzi, Luwero, Mubende, Mukono, Nakaseke, Wakiso, Nakasongola, Masindi, and Kiryandongo Districts), Lot 11, pour les montants de 2 359 KUSD et 5 033 425 183 Shilling ougandais (UGX). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 11 407 KDT sur ce Projet ;
- 7) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client AER Cameroun et portant sur les travaux d'électrification rurale, Lot 2, dans certaines localités des régions du Centre et du Sud au Cameroun, pour un montant de 3 964 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 12 876 KDT sur ce Projet ;

- 8) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client KPLC Kenya et portant sur la fourniture, l'installation et la mise en service d'extensions de lignes MT, de lignes monophasées BT et de câbles de services dans le cadre du programme d'électrification (Lot 2), pour les montants de 8 295 KUSD et 7 537 500 Shillings Kenyans (KES). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 4 853 KDT sur ce Projet ;
- 9) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Libye et portant sur les travaux de remplacement du joint d'expansion de l'unité n°5 de la centrale Derna, pour un montant de 105 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 332 KDT sur ce Projet ;
- 10) Le démarrage et l'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client GECOL Libye et portant sur les travaux de réparation d'un réchauffeur d'air à la centrale Khoms, pour les montants de 220 KUSD et 500 000 Dinars Libyens (LYD). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2022, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 038 KDT sur ce Projet ;
- 11) Un chiffre d'affaires global de 142 868 KDT (dont 95,96% à l'export) en 2022, contre 119 128 KDT (dont 99,61% à l'export) en 2021, soit une augmentation de 23 740 KDT (+20%). Il provient essentiellement des revenus comptabilisés sur les projets réalisés au Tanzanie, Guinée, Cameroun, Ouganda, Togo et Guinée, pour un montant cumulé de 125 920 KDT, ce qui représente environ 88% du chiffre d'affaires global ;
- 12) Une augmentation de 12 593 KDT (+11%) des créances clients qui ont passé de 111 473 KDT fin 2021 à 124 066 KDT fin 2022 (en valeurs brutes). Elles représentent 87% du chiffre d'affaires et 44% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2022 ;
- 13) Les charges d'exploitation ont atteint 135 878 KDT en 2022, contre 113 430 KDT en 2021, soit une augmentation de 22 448 KDT (+20%), due essentiellement à l'avancement des projets les plus importants, à savoir REA 3 Tanzanie (Lot 18 & Lot 30) et Électricité de Guinée (Manéah Lot 1) ;
- 14) Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Bénin, Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Guinée, ont été évalués à 74 107 KDT au 31 décembre 2022, contre 35 817 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 38 290 KDT (+107%) ;

- 15) Un résultat net bénéficiaire de 2 440 KDT en 2022, contre un résultat net bénéficiaire de 1 008 KDT en 2021, enregistrant ainsi une amélioration de 1 432 KDT (+142%) et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	142 895	119 176	23 719
Charges d'exploitation	-135 878	-113 430	-22 448
Résultat d'exploitation	7 017	5 746	1 271
Résultat financier	2 506	1 115	1 391
Résultat exceptionnel	169	270	-101
Impôts sur le résultat	-7 252	-6 123	-1 129
Résultat net de l'exercice	2 440	1 008	1 432

16) Une trésorerie positive de 28 245 KDT au 31 décembre 2022 (y compris les placements monétaires), contre 41 691 KDT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 13 446 KDT (-32%) ;

17) Des investissements incorporels et corporels pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 956 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	71
Matériel informatique	136
Équipements de bureaux	29
Matériel et outillage d'exploitation	632
Équipements spécifiques	25
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	63
Total en KDT	956

18) Le 01 février 2023, la DGE a adressé à la STEG-IS une demande d'éclaircissements et de justifications dans le cadre d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale se rapportant aux éléments suivants :

- Le dépôt de déclarations rectificatives des acomptes provisionnels pour l'année 2019 suite à la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 ; et
- Les charges relatives aux projets réalisés dans le cadre d'un établissement stable situé à l'étranger pour l'année 2019.

Suite 3 Note N°2

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette demande d'éclaircissements. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'acomptes provisionnels de 1 771 018 DT (dont 648 824 DT de pénalités). La STEG-IS a payé, en mars et avril 2023, un montant de 305 345 DT. Le 02 mai 2023, elle a signé avec la DGE un engagement en acceptant le paiement du reliquat s'élevant à 1 465 673 DT suivant un échéancier convenu avec l'administration fiscale.

De ce fait, une provision pour risque fiscal a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 648 824 DT.

19) L'obtention auprès de la CRDB Bank (en Tanzanie) de plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) d'un montant global de 29 663 084 DT (soit l'équivalent de 17 285 629 145 Shillings Tanzaniens et 1 912 273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois, et ce, pour assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale.

Les remboursements en principal et les intérêts encourus par la STEG-IS, au cours de l'exercice 2022, s'élèvent respectivement à 1 780 165 DT et 1 225 953 DT.

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-I Sont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Emprunts et coûts d'emprunts

Les emprunts de fonds portant intérêts, contractés par la Société, sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long termes sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants, à la date de clôture.

Les coûts d'emprunts (intérêts, pertes de change ...) sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas de certains contrats de construction), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

10. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

11. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement ; et
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Transferts/ Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	Soldes au 31/12/2021	Entrées 2022	Transferts/ Sorties 2022	Soldes au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	1 070 093	70 760	-	1 140 853	975 967	77 519	-	1 053 486	87 367	94 126
Total des immobilisations incorporelles	1 070 093	70 760	-	1 140 853	975 967	77 519	-	1 053 486	87 367	94 126
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	7 079 948	-	-	7 079 948	1 415 990	353 998	-	1 769 988	5 309 960	5 663 958
Constructions légères	26 437	-	-	26 437	2 003	1 322	-	3 325	23 112	24 434
Matériel de transport	924 975	-	-	924 975	372 035	145 915	-	517 950	407 025	552 940
Équipements de bureaux	636 054	29 075	-	665 129	466 021	111 374	-	577 395	87 734	170 033
Équipements spécifiques	356 500	25 225	-	381 725	142 600	36 073	-	178 673	203 052	213 900
Matériel informatique	1 269 744	135 659	64 960	1 340 443	1 066 953	151 593	64 960	1 153 586	186 857	202 791
Agencements, aménagements et installations divers	522 219	63 054	-	585 273	198 581	51 070	-	249 651	335 622	323 638
Matériel et outillage d'exploitation	413 782	632 253	10 220	1 035 815	136 818	53 143	8 387	181 574	854 241	276 964
Matériel & outillage spécifiques	4 318 457	-	-	4 318 457	1 429 922	436 159	-	1 866 081	2 452 376	2 888 535
Équipements intérieurs	105 463	-	-	105 463	69 475	16 567	-	86 042	19 421	35 988
Autres équipements	27 427	-	-	27 427	2 502	2 743	-	5 245	22 182	24 925
Total des immobilisations corporelles	19 020 737	885 266	75 180	19 830 823	5 302 900	1 359 957	73 347	6 589 510	13 241 313	13 717 837
Total en DT	20 090 830	956 026	75 180	20 971 676	6 278 867	1 437 476	73 347	7 642 996	13 328 680	13 811 963

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de participation :			3 395 613	3 195 613
- SONEDE Internationale	15 000	10,00%	300 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	30 000	50,00%	1 205 521	1 205 521
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-9 188	-9 188
Versements restant à effectuer / TP non libérés :			-100 000	-
- SONEDE Internationale			-100 000	-
Prêts au personnel à plus d'un an			170 472	71 915
Dépôts et cautionnements versés (*)			3 273 095	5 659 981
Total en DT			6 739 180	8 927 509

(*) Dont un montant de 356 060 DT relatif à la caution de 15% au titre d'une vérification fiscale préliminaire contestée par la STEG-IS. Le reliquat de 2 917 035 DT correspond aux cautionnements versés à la CRDB Bank (en Tanzanie) pour un montant total de 2 622 652 DT (soit l'équivalent 1 947 018 488 Shillings Tanzaniens) en garantie de l'exécution des projets en cours de réalisation en Tanzanie et à divers cautionnements versés par la STEG-IS au titre de contrats de location simple ou de projets en cours de réalisation à l'étranger et en Tunisie pour un montant total de 294 383 DT se

- Projets Tanzanie	85 791
- Projets Rwanda	16 098
- Projet Cameroun	5 754
- Projet Kenya	19 756
- Projet Libye	54 731
- Projet Guinée	6 340
- Projet Guinée Bissau	10 810
- Projet Togo	740
- Projet Ouganda	6 782
- Projet Sénégal	5 390
- Projet Bénin	58 691
- Projet Sergaz	1 100
- Autres Projets	22 400
Total en DT	294 383

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2022	décembre 2021
Travaux en cours - Projets TANZANIE :	1 480 649	5 279 675
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 435 196	-
- Stock de travaux en cours	45 453	5 279 675
Travaux en cours - Projet CAMEROUN :	1 548 811	6 044 140
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	1 548 811	6 044 140
Travaux en cours - Projet TOGO :	-	3 395 174
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	3 395 174
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours - Projet SÉNÉGAL :	9 168 315	352 980
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	9 168 315	352 980
Travaux en cours - Projet OUGANDA :	-	4 373 395
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	324 449
- Stock de travaux en cours	-	4 048 946
Travaux en cours - Projets GUINÉE :	13 527 141	13 278 282
- Stock de matériels électriques sur chantier	10 784 043	-
- Stock de travaux en cours	2 743 098	13 278 282
Travaux en cours - Projet GUINÉE BISSAU :	24 186 590	1 059 448
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	24 186 590	1 059 448
Travaux en cours - Projet SERGAZ :	-	1 495 839
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	-	1 495 839
Travaux en cours - Projets RWANDA :	18 575 385	377 363
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	18 575 385	377 363
Travaux en cours - Projets BÉNIN :	5 620 340	160 489
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	5 620 340	160 489
Montant Brut en DT	74 107 231	35 816 785
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	74 107 231	35 816 785

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1) Stock de travaux en cours -Projets Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Bénin

Les coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2022, sur certains projets en cours de réalisation par la STEG-IS au Rwanda, Guinée Bissau, Sénégal et Bénin totalisent respectivement 18 575 385 DT (dont un montant de 377 363 DT relatif à 2021), 24 186 590 DT(dont un montant de 1 059 448 DT relatif à 2021), 9168 315DT(dont un montant de 352 980 DT relatif à 2021) et 5620 340 DT (dont un montant de 160 489 DT relatif à 2021). Ils se rapportant notamment à des **travaux exécutés** par la STEG-IS **et non encore acceptés par les clients étrangers** à la date de clôture et, de ce fait, sont reportés à l'actif du bilan parmi les stocks de travaux en cours, sans la comptabilisation de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022. De ce fait, le résultat net est affecté de la marge bénéficiaire réalisable au titre de ces travaux exécutés.

2) Stocks de travaux en cours - Autres Projets

Ces stocks totalisant 4 337 362 DT, correspondent aux coûts (y compris les frais de gestion des projets et les matériels et fournitures sur chantiers) directement engagés, jusqu'au 31 décembre 2022, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation par la STEG-IS au Cameroun, Guinée, et Tanzanie, et se rapportant notamment à des travaux non encore acceptés par les clients étrangers à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients export :	93 682 914	76 029 446
- EDCL Rwanda	15 451 611	33 651 350
- REA Tanzanie	53 595 414	1 954 378
- AER Cameroun	5 331 927	7 078 546
- REA Ouganda	2 248 957	2 500 841
- Électricité de Guinée	-	5 378 154
- CEET Togo	-	811 280
- Ministère de l'Énergie de Guinée	-	766 552
- KPLC Kenya	-	3 731 933
- NEUC Liban	613 743	616 427
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 783 579
- SNE Tchad	1 090 818	1 471 604
- MAT-DGGT Congo	5 490 812	5 490 812
- GECOL Libye	203 894	1 714 221
- SONABEL Burkina Faso	10 553	77 835
- STEG-IS SAUDI	160 861	710 710
- SOMELEC	43 786	43 786
- SCL Sénégal	6 538 548	7 078 117
- Groupe Chimique Tunisien	35 800	21 740
- Électricité de Djibouti	75 163	140 133
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	759 063	358 062
- CPC	77 349	44 003
- SITEP	151 000	151 000
- STIR	2 085	2 085
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682	11 682
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424	17 106
- SERGAZ	246 420	-
- CARTHAGO S.A.	67 030	38 521
- T.M.I	6 545	6 545
- SNCFT	54 395	2 605
- MITSUBISHI	80 314	41 317
- GIPA	11 865	-
- SOCIÉTÉ LA PAIX	18 557	-
- Autres clients locaux	26 397	43 198

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Clients export - produits à recevoir :	10 053 494	17 532 005
- REA Ouganda	369 982	4 717 437
- AER Cameroun	5 139 515	4 658 100
- EDCL Rwanda	-	230 484
- SCL Sénégal	-	1 230 807
- CEET Togo	713 857	-
- Électricité de Guinée	1 211 483	2 095 872
- GECOL Libye	1 481 014	3 602 518
- MITSUBISHI	-	18 714
- REA Tanzanie	608 997	566 195
- STEG-IS SAUDI	528 646	411 878
Clients locaux - produits à recevoir :	4 120 560	-
- SERGAZ	4 120 560	-
Clients export - retenues de garantie :	15 449 958	17 553 453
- REA Tanzanie	6 780 272	7 616 017
- EDCL Rwanda	-	1 653 155
- KPLC Kenya	-	1 128 027
- CEET Togo	496 763	3 706 286
- REA Ouganda	2 328 748	596 935
- AER Cameroun	1 987 744	1 316 869
- Électricité de Guinée	3 423 698	1 233 655
- GECOL Libye	432 733	302 509
Montant Brut en DT	124 065 989	111 472 966
Moins : Provisions (*)	-9 157 161	-8 664 954
Montant Net en DT	114 908 828	102 808 012

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	3 010 866
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	9 844
- NEUC Liban	613 743
- CIMENTERIE JBEL OUST	11 682
- SOMELEC	43 786
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- GCT	21 740
- T.M.I	6 545
- CARTHAGO S.A.	11 075
- POWER TURBINE TUNISIA	2 380
- BRIQUETERIE JBEL OUST	5 424
- SITEP	151 000
- STIR	2 085
- MED OIL	3 390
- Autres clients douteux (ERE, SACEM INDUSTRIE ...)	1 128
Total en DT	9 157 161

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

31 décembre 2022 | décembre 2021

Fournisseurs débiteurs :	9 852 108	7 543 821
- SIAME	250 000	146 246
- TUNISIE CABLES	346 364	-
- SACEM	90 325	463 305
- MSGI	4 129 627	3 646 023
- Boudrant Gros	-	146 489
- Fournisseurs Projets Rwanda	943 243	107 709
- Fournisseurs Projets Tanzanie	416 944	1 370 724
- Fournisseurs Projets Bénin	2 350 856	-
- Fournisseurs Projet Sénégal	308 338	16 655
- Fournisseurs Projet Kenya	5 638	2 929
- Fournisseurs Projet Cameroun	315 558	99 323
- Fournisseurs Projet Togo	15 185	260
- Fournisseurs Projet Ouganda	16 740	25 585
- Fournisseurs Projets Guinée	183 787	1 254 069
- Fournisseurs Projets Guinée Bissau	64 566	-
- Autres fournisseurs débiteurs locaux	414 937	264 504
Etat - impôts et taxes :	25 121 505	17 403 295
- Crédit de TVA (sur déclaration)	3 190 860	2 641 701
- Impôt sur les Sociétés à reporter en Tunisie	753 760	-
- TVA à régulariser	-	1 017
- TVA - Projets Tanzanie	13 527 642	7 462 883
- TVA - Projet Kenya	3 526 791	3 171 214
- TVA - Projet Ouganda	135 114	109 226
- TVA - autres projets à l'étranger	4 054	-
- Acomptes provisionnels - Projets Tanzanie	147 100	147 100
- Retenues à la source - Projets Tanzanie	2 403 644	2 193 385
- Retenues à la source - Projets Kenya	1 126 786	1 537 727
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	305 754	139 042
Personnel et comptes rattachés :	54 613	31 058
- Avances et acomptes au personnel	54 613	31 058

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Suite Note N°8

Sociétés du groupe :	237 727	235 702
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	237 727	235 702
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	663 583
- Moins : Provisions	-663 583	-663 583
SERGAZ - droits de servitudes à recevoir	552	-
Comptes de régularisation actif :	7 299 108	3 584 678
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale	5 380 004	2 396 036
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	1 919 104	1 188 642
Compte d'attente (virements internes à apurer)	348 577	27 544
Débiteurs divers	365 404	555 498
Total en DT	43 279 594	29 381 596

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2021
Prêts au personnel à moins d'un an	197 166	115 481
Placements monétaires :	-	6 500 000
- Principal	-	6 500 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	197 166	6 615 481

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2021
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	11 753	1 591
Banques :	27 520 741	34 545 553
- Banques Siège (Tunis)	25 031 486	25 947 912
. TND	1 312 814	5 196 458
. USD	17 407 604	10 896 693
. EURO	6 311 068	9 854 761
- Banques Chantiers à l'étranger	2 489 255	8 597 641
Caisses :	769 129	689 439
- Caisse Siège (Tunis)	3 401	4 538
- Caisses Chantiers (Rwanda, Tanzanie, Cameroun, Sénégal, Guinée)	765 728	684 901
Total en DT	28 301 623	35 236 583

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2020	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 625	6 002 597	72 006 222
Affectation bénéfice 2020	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2021	-	-	-	-	1 008 093	1 008 093
Soldes au 31 décembre 2021	50 000 000	5 000 000	11 000 000	3 125	5 510 690	71 513 815
Affectation bénéfice 2021	-	-	-	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-2 000 000	-2 000 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-500	-	-500
Bénéfice 2022	-	-	-	-	2 440 162	2 440 162
Soldes au 31 décembre 2022	50 000 000	5 000 000	11 000 000	2 625	5 950 852	71 953 477

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD (1)	-	2 950 823
STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 TND (2)	-	2 500 000
Montant Net en DT	-	5 450 823

(1) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 5 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.

(2) Afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS a bénéficié d'un autre crédit à moyen terme de 7 500 000 DT, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 4 ans, dont une année de grâce ;
- Taux d'intérêt annuel : TMM+3%.

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2021
Provisions pour risques et charges - Siège :	648 824	2 604 340
- Provisions pour risques sociaux	-	200 000
- Provisions pour risques fiscaux	648 824	2 404 340
Provisions pour risques et charges - Projets Rwanda	1 500 000	1 500 000
Provisions pour garanties conférées aux clients :	2 710 000	2 180 000
- Projets Cameroun	1 050 000	750 000
- Projets Libye	750 000	960 000
- Projets Guinée	-	470 000
- Projets REA Ouganda	450 000	-
- Projets KPLC Kenya	460 000	-
Total en DT	4 858 824	6 284 340

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Suite Note N°13

1) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2015 à 2019. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 01 février 2023, la DGE a adressé à la STEG-IS une demande d'éclaircissements et de justifications dans le cadre d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale se rapportant aux éléments suivants :

- Le dépôt de déclarations rectificatives des acomptes provisionnels pour l'année 2019 suite à la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 ; et
- Les charges relatives aux projets réalisés dans le cadre d'un établissement stable situé à l'étranger pour l'année 2019.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette demande d'éclaircissements et de justifications. L'administration fiscale réclame le paiement d'un complément d'acomptes provisionnels de 1 771 018 DT (dont 648 824 DT de pénalités). La STEG-IS a payé, en mars et avril 2023, un montant de 305 345 DT. Le 02 mai 2023, elle a signé avec la DGE un engagement, en acceptant le paiement du reliquat s'élevant à 1 465 673 DT suivant un échéancier convenu avec l'administration fiscale.

De ce fait, une provision pour risque fiscal a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 648 824 DT.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Ce contrôle fiscal a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Le 26 décembre 2019, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de cette vérification approfondie, effectuée au cours de l'année 2019, en vertu de laquelle la DGE réclame le paiement d'un montant total de 13 299 887 DT (dont 3 192 211 DT de pénalités) au titre de divers impôts et taxes.

Le 06 avril 2022 et dans le cadre de l'article 67 de la loi de finances pour l'année 2022, la STEG-IS a signé avec la DGE un procès-verbal de conciliation au titre de cette vérification approfondie, en acceptant le paiement d'un montant de 2 404 340 DT (dont 118 542 DT de pénalités).

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	32 039 318	15 282 282
- STEG	1 560 947	482 327
- SMART LOGISTIC	138 506	149 011
- CONTINENTAL TOURS	182 462	83 828
- TUNISIE CABLES	1 980 474	2 019 500
- ASSURANCE STAR	61 720	57 250
- MERSA	-	66 117
- MSGI	3 991 464	-
- SOFATOP	4 944	245 340
- SIAME	-	241 005
- SACMI	-	101 750
- Fournisseurs Projets Rwanda	3 408 552	1 300 163
- Fournisseurs Projet Kenya	30 941	-
- Fournisseurs Projet Togo	-	1 103 040
- Fournisseurs Projets Tanzanie	9 568 014	3 225 176
- Fournisseurs Projet Ouganda	-	3 217 160
- Fournisseurs Projets Guinée	1 662 167	1 267 267
- Fournisseurs Projet Sénégal	4 989 921	121 902
- Fournisseurs Projet Cameroun	46 083	61 270
- Fournisseurs Projet Guinée Bissau	1 361 384	-
- Fournisseurs Projet Bénin	1 749 603	-
- Autres fournisseurs locaux	1 302 136	1 540 176
Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	825 809	1 211 237
- STEG	567 063	877 258
- ISM	-	79 846
- LA SERVITUDE FONCIERE	77 500	-
- Fournisseurs Projets Kenya	11 084	-
- Fournisseurs Projet Cameroun	22 103	25 217
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	148 059	228 916
Fournisseurs d'immobilisations :	146 634	148 431
- MAS	92 573	92 573
- INTELO	-	7 981
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	10 934	10 219
- Autres fournisseurs	14 064	8 595

Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie :	2 371 715	2 694 279
- Fournisseurs Projets Rwanda	1 609 397	1 446 826
- Fournisseurs Projet Cameroun	266 474	271 799
- Fournisseurs Projet Ouganda	123 894	14 238
- Fournisseurs Projet Kenya	2 334	340 005
- Fournisseurs Projet Togo	-	524 692
- Fournisseurs Projet Sénégal	40 915	49 678
- Fournisseurs Projet Guinée	269 284	47 041
- Fournisseurs Projet Bénin	59 417	-
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :	1 307 934	5 752 427
- SACEM INDUSTRIES	554 363	151 036
- SIAME	753 571	192 556
- MSGI	-	5 280 059
- GLOBAL EVOLUTION LIGHTING	-	128 776
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	4 602	4 602
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	68 052	68 052
Total en DT	36 764 064	25 161 310

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	91 335 668	87 829 256
- EDCL Rwanda	22 537 728	8 251 877
- REA Tanzanie	2 248 053	11 983 899
- PRAE Guinée Bissau	28 041 782	27 965 242
- PASE Bénin	5 985 513	2 474 074
- Électricité de Guinée	13 709 530	11 860 093
- EDC Cameroun	6 945 657	4 366 850
- Électricité de Djibouti	523	523
- MAT-DGGT Congo	320 861	320 861
- SERGAZ	4 028 400	3 780 000
- AER Cameroun	4 236 270	3 860 434
- CEET Togo	-	6 776 571
- SOGEM Sénégal	2 936 690	2 936 690
- REA Ouganda	92 708	3 244 056
- SNE Tchad	226 362	-
- Autres clients créditeurs	25 591	8 086
Etat - impôts et taxes / Activités hors établissements stables à l'étranger :	1 616 934	490 557
- Retenues à la source	365 791	309 031
- Acomptes provisionnels	1 122 194	-
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	-	166 311
- Contribution Sociale de Solidarité	109 155	7 316
- TVA à régulariser	7 034	-
- TCL à payer	2 437	287
- Autres taxes à payer	10 323	7 612
Etat - impôts et taxes / Activités des établissements stables à l'étranger :	24 000 447	15 350 854
- Impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie	739 890	2 109 510
- Impôt sur les sociétés à payer en Ouganda	463 609	99 250
- Impôt sur les sociétés à payer en Kenya	161 273	966 608
- Impôt sur les sociétés à payer au Congo	1 457 439	1 457 439
- TVA - projets Tanzanie	17 448 900	7 732 701
- TVA - projet Kenya	3 560 194	2 868 571
- TVA - projets Guinée	47 626	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	28 831	26 394
- Retenues à la source - projets Congo	11 776	11 776
- Retenues à la source - projets Rwanda	50 539	50 539
- Retenues à la source - projet Kenya	15 912	16 544
- Retenues à la source - projets Guinée	11 522	11 522
- Retenues à la source - projets Bénin	2 936	-
Provisions pour impôts sur les résultats d'établissements stables à l'étranger	9 700 000	3 500 000
SERGAZ - droits de servitudes à payer	236 869	239 667
Créditeurs divers :	884 536	630 579
- CNSS	611 776	429 065
- CNRPS	14 066	13 341
- CAVIS	752	34 800
- Autres créditeurs	257 942	153 373

Personnel et comptes rattachés :	1 548 033	1 463 705
- Personnel rémunérations dues	102 096	180 482
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	632 907	424 609
- Prime exceptionnelle - Direction Générale et personnel permanent	640 000	540 000
- Prime de bilan - Direction Générale	94 118	185 260
- Congés à payer - Direction Générale	25 636	59 852
- Autres charges à payer	45 258	65 484
Diverses charges à payer :	3 776 418	6 115 937
- Intéressements à payer	4 903	17 544
- Indemnités d'expatriation à payer	1 398 863	1 650 356
- Honoraires à payer / contrats d'assistance et de représentation	1 730 536	2 121 494
- Actionnaires, dividendes à payer	118 308	1 500 000
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	112 290
- Autres charges à payer (jetons de présence...)	411 518	714 253
Produits comptabilisés d'avance (placements monétaires)	-	38 280
Total en DT	133 098 905	115 658 835

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	5 679 406	8 404 855
- STB - crédit à moyen terme : 15 000 000 USD	3 179 406	5 904 855
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	2 500 000	2 500 000
Intérêts courus non échus :	45 835	78 326
- STB - crédit à moyen terme : 7 500 000 DT	45 835	78 326
Crédits de gestion - CRDB Bank (en Tanzanie) : (*)	28 405 082	-
- En principal	27 391 236	-
- Intérêts à payer	1 013 846	-
Découverts bancaires :	56 709	45 625
- AMEN Bank	16 484	16 484
- ATTIJARI Bank	1 717	1 491
- CCP	-	27 650
- CRDB Bank	38 508	-
Total en DT	34 187 032	8 528 806

(*) Afin d'assurer le financement des acquisitions de matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie, portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale, la STEG-IS a obtenu de la CRDB Bank (en Tanzanie) plusieurs emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 29 663 084 DT (soit l'équivalent de 17 285 629 145 Shillings Tanzaniens et 1 912 273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.

Les intérêts encourus par la STEG-IS au titre de ces emprunts bancaires à court terme, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élèvent à 1 225 953 DT ; ils ont été constatés en résultat net, parmi les charges financières de la période.

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Travaux et prestations de services - exportation :	137 097 780	118 667 162
- EDCL Rwanda	14 064	2 223 860
- REA Tanzanie	53 978 882	2 570 382
- REA Ouganda	11 999 825	10 686 785
- AER Cameroun	13 454 108	30 995 482
- KPLC Kenya	4 852 966	3 946 543
- CEET Togo	10 161 174	40 485 335
- NEUC Liban	-	329 764
- GECOL Libye	1 369 649	5 645 896
- Électricité de Guinée	36 326 205	17 184 554
- SNE Tchad	1 288 622	1 019 314
- SCL Sénégal	225 374	1 406 121
- Électricité de Djibouti	169 288	285 980
- STEG-IS SAUDI	2 926 146	1 801 237
- SONABEL Burkina Faso	-	67 521
- PASEB Guinée Bissau	238 384	-
- SOMOLEC Mauritanie	-	18 388
- NAWEC Gambia	93 093	-
Travaux et prestations de services - marché local :	5 770 299	460 568
- CPC	101 602	39 403
- STIR	-	32 954
- MITSUBISHI	209 798	139 009
- SACEM INDUSTRIE	300	43 065
- CARTHAGO S.A.	23 957	24 500
- UNIVERSEL TRANSFORMATEURS	14 060	-
- SERGAZ	5 241 060	-
- GCT	14 060	-
- CEMENTS DE BIZERTE	18 250	4 400
- PTD	10 640	-
- TUNIS ACIER	15 730	-
- GIPA	10 500	-
- SNCFT	45 316	-
- CERAT	7 750	-
- SITEP	-	129 000
- Autres clients locaux	57 276	48 237
Total en DT	142 868 079	119 127 730

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Amortissements des subventions d'investissement	500	500
Indemnisations assurances	26 473	47 513
Total en DT	26 973	48 013

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	29 718 785	2 653 752
Matériels et fournitures - projet Kenya	1 670 952	212 610
Matériels et fournitures - projet Togo	6 647	4 817 617
Matériels et fournitures - projet Guinée	13 177 614	19 140 111
Matériels et fournitures - projets Rwanda	3 426 703	1 024 840
Matériels et fournitures - projet Ouganda	3 393 364	8 212 564
Matériels et fournitures - projet Sénégal	6 503 374	39 808
Matériels et fournitures - projet Cameroun	2 608 185	7 037 927
Matériels et fournitures - projets Guinée Bissau	16 219 172	-
Matériels et fournitures - projet Libye	-	170 705
Matériels et fournitures - projet Bénin	3 905 697	-
Matériels et fournitures - autres projets	405 337	196
Equipements et outillages - divers projets	3 743 327	1 286 434
Produits alimentaires - divers projets	1 466 200	1 135 074
Produits pharmaceutiques - divers projets	5 808	13 170
Carburants et lubrifiants - divers projets	3 176 408	1 367 928
Carburants et lubrifiants - siège Tunis	40 506	47 553
Electricité	239 545	208 913
Fournitures de bureaux	572 782	533 839
Autres achats	1 614 255	1 625 267
Total en DT	91 894 661	49 528 308

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale	615 266	669 577
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent	5 918 759	4 212 566
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	2 118
Congés payés (variation)	203 363	-96 442
Charges sociales légales et autres charges de personnel	1 844 902	1 499 894
Total en DT	8 584 408	6 287 713

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 437 476	1 538 200
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 358 824	3 680 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-2 180 000	-7 100 606
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	492 207	283 979
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-	-18 000
Total en DT	3 108 507	-1 616 427

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Services extérieurs :	69 453 524	52 561 456
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 519 301	2 481 988
- Autres intéressements servis	6 224 780	4 453 965
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 648 873	1 971 257
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	9 111 114	3 519 543
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 777 394	6 689 461
- Honoraires d'assistance et de représentation à l'étranger	3 439 970	4 590 447
- Travaux de sous-traitance - projet Sénégal	71 718	457 004
- Travaux de sous-traitance - projets Kenya	-	758 348
- Travaux de sous-traitance - projets Rwanda	8 363 103	164 156
- Travaux de sous-traitance - projets Ouganda	1 430 956	1 159 534
- Travaux de sous-traitance - projets Togo	1 944 729	5 765 683
- Travaux de sous-traitance - projets Cameroun	268 269	1 524 970
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée	999 344	331 445
- Travaux de sous-traitance - projets Guinée Bissau	531 739	-
- Autres sous-traitance générale	-	188 104
- Transports et déplacements	2 575 050	2 365 675
- Missions et réceptions	3 759 735	3 034 477
- Frais de formation	198 084	55 235
- Loyers et charges locatives - divers projets	9 274 114	6 629 349
- Autres loyers et charges locatives	9 200	20 061
- Jetons de présence	40 000	40 000
- Services bancaires et assimilés	1 982 540	1 056 196
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	886 631	1 113 296
- Primes d'assurance - siège Tunis	295 660	358 549
- Frais postaux et de télécommunications	314 212	282 483
- Dons et subventions	40 750	69 762
- Timbres de voyage	13 560	15 780
- Maintenance informatique	223 661	231 820
- Frais de publicité et publications	239 138	175 149
- Entretien et réparations	316 554	209 225
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	6 745 906	2 696 458
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	207 439	152 036
Impôts et taxes	1 127 135	3 318 050
Total en DT	70 580 659	55 879 506

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pertes de change matérialisées :	5 868 731	1 573 136
- Activités des établissements stables à l'étranger	5 750 293	1 178 848
- Activités hors établissements stables à l'étranger	118 438	394 288
Pertes de change non matérialisées :	325 519	727 608
- Activités des établissements stables à l'étranger	325 518	726 683
- Activités hors établissements stables à l'étranger	1	925
Intérêts débiteurs des CCB (*)	510 860	504
Intérêts des emprunts bancaires	1 914 079	1 457 104
Pénalités fiscales	13 583	103 142
Total en DT	8 632 772	3 861 494

(*) Dont un montant de 510 541 DT relatif à la CRDB Bank (en Tanzanie).

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Gains de change matérialisés	6 814 237	1 323 182
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	755 945	1 935 714
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	1 179 803	1 097 658
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	1 911	13 604
Gains de change non matérialisés / dettes financières	491 684	-
Autres gains de change non matérialisés	685 663	137 007
Intérêts créditeurs des CCB	57 075	102 369
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE Inter)	816 178	10 000
Produits des placements monétaires	336 026	357 174
Total en DT	11 138 522	4 976 708

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	6 625	12 732
Contribution Sociale de Solidarité	109 155	7 316
Perte sur redressement fiscal	2 133 349	-
<i>Reprise sur provision pour risque fiscal</i>	<i>-2 404 340</i>	-
Perte sur redressement social	157 912	-
<i>Reprise sur provision pour risque social</i>	<i>-200 000</i>	-
Pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	1 833	11 212
Autres pertes exceptionnelles	32 703	2 671
Total en DT	-162 763	33 931

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Gains sur cession d'immobilisations	-	22 950
Autres gains ordinaires	6 319	281 053
Total en DT	6 319	304 003

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger :	545 773	209 311
- Impôt sur les Sociétés (<i>voir NOTE 27-1</i>)	545 773	109 746
- Retenue à la source libératoire / RCM	-	99 565
Provisions IS au titre des activités des établissements stables à l'étranger	6 706 160	5 914 007
Total en DT	7 251 933	6 123 318

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2022
Résultat net de l'exercice	2 440 162
Réintégrations :	152 525 500
- Impôts sur les sociétés	545 773
- Charges relatives aux établissements stables à l'étranger	136 917 097
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements à l'étranger	11 818 870
- Perte sur redressement fiscal	2 133 349
- Perte sur redressement social	157 912
- Contribution Sociale de Solidarité	109 155
- Timbres de voyage	13 200
- Dotations aux provisions non déductibles	811 268
- Dons et subventions	3 400
- Cadeaux excédentaires non déductibles	-
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	5 575
- Autres charges non déductibles	6 769
- Pertes de change non réalisées en 2022	1
- Gains de change déduits en 2021 et réalisés en 2022	3 131
Déductions :	151 327 173
- Produits réalisés par les établissements stables à l'étranger	147 906 582
- Dividendes	816 178
- Reprises sur provisions non déductibles	2 604 340
- Gains de change non réalisés en 2022	-852
- Pertes de change réintégrées en 2021 et réalisées en 2022	925
Résultat fiscal (bénéfice)	3 638 489
Chiffre d'affaires brut (hors établissements stables à l'étranger)	6 094 893
Minimum d'Impôt sur les Sociétés (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	12 190
Impôt sur les Sociétés (15%)	545 773
Acomptes provisionnels	-98 771
Retenues à la source	-72 459
Report antérieur	-1 128 303
Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)	-753 760

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés :

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES DONNÉES AU 31/12/2022								
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA	MRU	GNF	FRW
Cautions douanières	82 600	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cautions (taxation d'office ...)	3 780 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Cautions provisoires	-	1 650 000	11 796 075	-	-	1 405 800	772 200	-	-
Cautions d'avance	-	40 855 856	27 000 011	-	-	4 917 588	-	4 156 326	212 069
Cautions définitives	-	21 767 124	11 171 527	101 994	148 889	996 193	-	833 795	220 582
<i>Total</i>	<i>3 862 600</i>	<i>64 272 980</i>	<i>49 967 613</i>	<i>101 994</i>	<i>148 889</i>	<i>7 319 581</i>	<i>772 200</i>	<i>4 990 121</i>	<i>432 651</i>

2) Garanties reçues :

Nature de la garantie	Montant en DT
Cautions bancaires d'avances	1 361 686

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :

- Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS.
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
 - *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Suite 1 Note N°29

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2022, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1648 873DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 519 301 DT. Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 2 102 616 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75 050 DT. À ce titre, La STEG affiche un solde débiteur de 300 788 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT, soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583 DT à cette date.

- 4) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232 018 DT (soit l'équivalent de 49 108 554 Francs CFA). En 2020, un montant de 9 920 DT a été remboursé par la société sénégalaise SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2 000 000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 237 727 DT, soit l'équivalent de 47 108 554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.

Suite 2 Note N°29

- 5) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 162 200 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 5843 515DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2020, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1 182 748Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat et au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution, est de 63 174 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 695 033 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a assuré à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2926146DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 689 507 DT.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 71.953.477 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.440.162 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1.648.873DT et 1.519.301DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et ses avenants, est créditeur de 2.102.616 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a pris en charge le règlement des cotisations de la STEG au profit de l'Association des Sociétés d'Électricité d'Afrique (ASEA) pour un montant de 75.050 DT. Dans ce cadre, la STEG affiche un solde débiteur de 300.788 DT parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.
- 3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé, à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 232.018 DT, soit l'équivalent de 49.108.554 Francs CFA. En 2020, un montant de 9.920 DT a été remboursé par la SCL Énergie Solution à la STEG-IS (soit l'équivalent de 2.000.000 Francs CFA).

La société apparentée SCL Énergie Solution affiche un solde débiteur de 237.727 DT, soit l'équivalent de 47.108.554 Francs CFA, parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022.

- 4) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a continué de facturer à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de

supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 162.200 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 5.843.515DT.

- 5) Au cours de l'exercice 2021, la STEG-IS a signé avec la société SCL Énergie Solution un nouveau contrat portant sur la fourniture de matériels et la réalisation de travaux de construction de réseaux pour l'électrification d'un ensemble de villages au département de Mbour pour un montant de 1.182.748Euros.

Dans le cadre de l'exécution de ce nouveau contrat et au titre de l'exercice 2022, le montant facturé par la STEG-IS à la SCL Énergie Solution s'élève à 63.174 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution, au titre de ce nouveau contrat, est de 695.033DT.

- 6) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé (par des avances de trésorerie) l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348.492 DT, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens et 107.600 USD.

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96.827 DT (soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251.665 DT (soit l'équivalent de 107.600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92.182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie, soit l'équivalent de 90.000.000 Shillings Tanzaniens. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 301.119 DT, soit l'équivalent de 107.600 USD, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Au cours des exercices 2017 et 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 362.464 DT, soit l'équivalent de 68.523.210 Shillings Tanzaniens et 74.119 USD.

Le solde de la filiale SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2022 pour un montant de 663.583 DT.

- 7) Au cours de l'exercice 2022, la STEG-IS a assuré au profit de la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2.926.146 DT.

Au 31 décembre 2022, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 689.507 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 8) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un crédit à moyen terme de 15.000.000 USD aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 14.320.093 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2022.

Par ailleurs et afin d'assurer le renforcement de sa trésorerie et le financement de certaines dépenses d'exploitation, la STEG-IS avait obtenu de la Société Tunisienne de Banque (STB) un autre crédit à moyen terme de 7.500.000 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+3% ;
- Durée de remboursement : 4 ans (dont une année de grâce).

Les remboursements en principal et les soldes de ces deux emprunts ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Banque / Emprunt	Solde emprunt au 01/01/2022	Mouvements 2022		Solde emprunt au 31/12/2022	Intérêts encourus en 2022
		Remboursement	Déblocage		
STB / CMT USD	8.855.678	5.676.272	-	3.179.406	299.997
STB / CMT TND	5.000.000	2.500.000	-	2.500.000	388.129
Total en DT	13.855.678	8.176.272	-	5.679.406	688.126

- 9) Afin d'assurer le financement de l'acquisition des matériels et fournitures relatifs au Projet Tanzanie portant sur la construction de lignes MT&BT, l'installation de transformateurs de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées de la Tanzanie continentale, la STEG-IS a obtenu de la CRDB Bank (en Tanzanie) des emprunts bancaires à court terme (crédits relais) pour un montant cumulé de 29.663.084DT (soit l'équivalent de 17.285.629.145 Shillings Tanzaniens et 1.912.273 USD), moyennant un intérêt au taux de 15% l'an et d'une durée de remboursement n'excédant pas 6 mois.

Les remboursements en principal et les intérêts encourus par la STEG-IS, au cours de l'exercice 2022, s'élèvent respectivement à 1.780.165 DT et 1.225.953 DT.

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par

le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger ;

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général (*)	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	326.867	331.177	-
Charges sociales légales	17.267	15.864	-
Avantages en nature	6.918	13.049	-
Jetons de présence	-	-	40.000
Total en DT	351.052	360.090	40.000

(*)Y compris une gratification de départ de 131.929 DT, servie à l'ex Directeur Général.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mahdi KOBBI
Expert-comptable

P/ FINACO
Yahia ROUATBI, associé